

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

JEU X OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 780

présenté par

Mme Chandler, M. Bordat, Mme Yadan et M. Giraud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.